

Stocamine  
M. Alain Rollet  
Avenue Joseph Else  
68 310 Wittelsheim

France

Zürich, le 10 juin 2015

Bonjour Monsieur Rollet

C'est avec un certain plaisir que je prends note de l'intérêt que vous me portez régulièrement dans le dossier de Stocamine. Malheureusement vos sources d'information laissent beaucoup à désirer, raison pour laquelle je me permets d'apporter quelques précisions substantielles à vos propos écrits.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous dire une nouvelle fois que l'opération de l'assainissement intégral de l'ancien site de DMS St-Ursanne, a été effectuée avec succès sous ma responsabilité avec mandat du Gouvernement du Canton du Jura.

Ces travaux sont décrits dans des rapports techniques et synthétisés dans un abrégé. Tous ces documents sont consultables.

Je trouve par ailleurs particulièrement fantaisistes les comptes-rendus du débat public du 14 octobre 2011 diffusés sur votre site, concernant mes fonctions dans l'opération de déstockage de St Ursanne.<sup>1</sup> Figurez-vous que votre page web et l'entreprise qui vous a "informé" en savent de loin plus que moi sur St Ursanne. Inouï !

Je vous recommande vivement de lire au moins la brochure jointe à ce courrier; elle vous permettra aussi de vous informer sur les escrocs avec lesquels on a à faire dans ce type de dossiers.

De même il semble vous échapper que les déclarations - non référencées - que vous m'attribuez dans l'article des DNA du 3 juin 2015 posent un grave problème à Stocamine. Si les conditions de sécurité à long-terme de toutes les mines allemandes sont encore pires que celles de Stocamine, voyez à quelle bande d'incapables irresponsables notre société confie la gestion des déchets spéciaux.

<sup>1</sup> **"M. BUSER a déstocké en Suisse dans des conditions beaucoup plus dramatiques que StocaMine :**

Réponse : un déstockage à StocaMine n'aurait rien à voir avec le déstockage d'une carrière souterraine réalisé en Suisse.

M. BUSER n'a rien déstocké et un représentant de l'entreprise en charge du déstockage est venu visiter StocaMine. Ce cas n'a pour lui rien à voir avec Ste Ursanne. Par contre, il nous a appris que dans un premier temps, M. BUSER a conseillé l'entreprise qui a stocké des déchets à Ste Ursanne en lui assurant que l'emploi de membranes réglait la question, puis il a conseillé plus tard le canton du Jura en préconisant le déstockage complet." cf. <http://www.stocamine.com/questions-reponses.html>

Y compris sur le site de Stocamine, comme le montrent les exemples suivants: acceptation de déchets non autorisés au stockage, incendie et arrêt d'exploitation du site en 2002, fluage plus rapide que les pronostics des grands experts laissent entendre, incapacité de déstocker des déchets dans les 30 années prévues pour assurer la réversibilité décrétée dans l'autorisation d'exploitation, ennoyage de toute la mine dans le courant de quelques siècles et incapacité de fermer convenablement une décharge souterraine pour produits dangereux, pollution de la nappe phréatique - ce scénario étant, selon vos propres déclarations dans l'émission « Toxiques » d'Arte du 9 septembre 2014, la meilleure solution pour l'environnement. Ne faudrait-il pas se faire de sérieux soucis sur les compétences des responsables de gérer tels dossiers?

Je pense, M. Rollet, que vous êtes simplement dépassé pour diriger la liquidation de Stocamine. Le fait que vous n'avez même pas réussi à sérieusement déstocker des déchets facilement récupérables quatre ans après la remise du rapport du Copil en juin 2011 laissent sérieusement douter de vos capacités professionnelles de mener à bien un tel dossier. Pour ma part, j'estime qu'il est grand temps de mettre en place un gestionnaire digne de ce nom à la tête d'un projet d'importance capitale pour les projets de déstockage en mine profonde.

Veillez agréer, M. Rollet, mes salutations les meilleures

Marcos Buser

Copie :  
- Collectif Destocamine, M. Yann Flory  
- DNA